

COMMISSION AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE INTERNATIONALE



Feuille de route 2026 de la Commission thématique interfilières « agricole et agro-alimentaire internationale »

La Commission thématique interfilières « agricole et agro-alimentaire internationale » (CTI internationale) constitue une instance privilégiée d'échanges, de concertation et d'analyse chargée d'informer les pouvoirs publics et les filières sur les actions des différents acteurs de l'export, de proposer des plans d'actions coordonnés sur des pays ou des thématiques ciblés, d'éclairages et d'élaboration collective de stratégies.

Créée par [arrêté ministériel en août 2019](#) et animée par FranceAgriMer, elle regroupe des représentants de l'État, des Régions, des principales interprofessions, fédérations et organisations professionnelles agricoles et agro-alimentaires impliquées à l'international.

L'année 2025 a vu une nette érosion de la balance commerciale française dans le domaine agricole et agro-alimentaire, avec notamment un renchérissement des importations et une dégradation des exportations françaises vers les pays tiers, dans un contexte de tensions politiques et commerciales avec les États-Unis, la Chine mais aussi l'Algérie. Au vu de ce contexte, mais aussi des défis sous-jacents à la performance française à l'export, la feuille de route 2026 de la CTI internationale maintient cette année encore ses quatre axes :

- 1. Accompagner les entreprises dans le développement de leurs opportunités à l'export ;**
- 2. Guider les entreprises dans leurs démarches, simplifier leurs démarches à l'exportation et les informer sur les outils d'appui à l'export ;**
- 3. Maintenir l'accès aux marchés existants et ouvrir de nouveaux marchés ;**
- 4. Promouvoir les produits français par des actions à destination des institutionnels, entreprises et consommateurs étrangers, et promouvoir l'expertise française par le biais de la coopération institutionnelle.**

1. Accompagner les entreprises dans le développement de leurs opportunités à l'export

Afin d'accompagner les entreprises dans le développement de leurs opportunités à l'export, 7 objectifs ont été recensés pour l'axe 1 de la feuille de route 2026 :

1.1. Produire et restituer des études de marché et analyses, notamment en lien avec l'érosion des marchés intra-européens, pour accompagner les entreprises à l'international ;

Pilotes : MAEI/FAM (en lien avec le groupe de travail « opportunités-pays ») et DGPE/MAASA (en lien avec le COPIL « Taste France »)

1.2. Mener une réflexion sur le choix des pays cibles de la CTI internationale, en adéquation avec la conjoncture internationale et les enjeux de diversification ;

Pilote : MAEI/FAM (en lien avec le GT « opportunités-pays »)

1.3. Mener des actions collectives et développer une connaissance approfondie (hors études) sur les pays cibles de la CTI internationale¹ ;

Pilotes : MAEI/FAM (en lien avec le GT « opportunités-pays ») et DGPE/MAASA (en lien avec le COPIL « Taste France »)

1.4. Informer les filières et favoriser le dialogue entre les exportateurs français et les acteurs du fret maritime ;

Pilote : MAEI/FAM (en lien avec le GT « fret maritime »)

1.5. Communiquer à haut niveau sur les problématiques des filières à l'international ;

Pilotes : président et vice-président de la CTI internationale

1.6. Communiquer auprès des entreprises et des filières sur la mise en œuvre des accords commerciaux ;

Pilote : DG Trésor/MINEFI

1.7. Communiquer sur les travaux de la CTI internationale.

Pilote : MAEI/FAM

¹ Arabie saoudite, Côte d'Ivoire, Émirats arabes unis, Mexique, Singapour, Allemagne, Belgique, Royaume-Uni, Italie, Espagne, États-Unis, Pays-Bas, Chine, Suisse, Japon.

2. Guider les entreprises dans leurs démarches, simplifier leurs démarches à l'exportation et les informer sur les outils d'appui à l'export

Afin de guider les entreprises dans leurs démarches, simplifier leurs démarches à l'exportation et les informer sur les outils d'appui à l'export, 5 objectifs ont été recensés pour l'axe 2 de la feuille de route 2026 :

2.1. Renforcer l'efficacité de l'accompagnement des entreprises dans leurs démarches à l'exportation (agréments et certificats) ;

Pilotes : MAEI/FAM et DGAL/MAASA

2.2. Simplifier certaines démarches à l'exportation identifiées par les organisations professionnelles ;

Pilote : CLIAA (en lien avec les services concernés)

2.3. Suivre l'évolution de l'outil TRACES NT et porter les propositions d'évolution de l'outil faites par les professionnels auprès des services compétents de l'Union européenne ;

Pilotes : CLIAA et DGAL/MAASA

2.4. Communiquer sur les outils publics de financement et de soutien à l'export ;

Pilotes : MAEI/FAM, DGPE/MAASA, DG Trésor/MINEFI, DGM/MEAE et Business France

2.5. Informer et former les professionnels notamment face, aux évolutions réglementaires et normatives.

Pilote : MAEI/FAM (en lien avec le GT « formations » et les administrations concernées)

3. Maintenir l'accès aux marchés existants et ouvrir de nouveaux marchés

Afin de maintenir l'accès aux marchés existants et en ouvrir de nouveaux, 5 objectifs ont été recensés pour l'axe 3 de la feuille de route 2026 :

3.1. Porter à haut niveau les dossiers les plus structurants et sensibles auprès de nos partenaires institutionnels, en défendant des conditions de commerce équilibrées ;

Pilotes : MEAE, DG Trésor et MAASA (en lien avec les opérateurs et les interprofessions), envoyé spécial pour le secteur

3.2. Prioriser les négociations sanitaires et phytosanitaires d'accès au marché et suivre les évolutions du plan d'actions SPS ;

Pilotes : DGAL/MAASA et MAEI/FAM (en lien avec les professionnels, les CAA et les administrations compétentes)

3.3. Gérer les étapes techniques SPS des dossiers d'ouverture et de maintien des marchés à l'export en lien avec les interprofessions ;

Pilotes : DGAL/MAASA et MAEI/FAM

3.4. Accompagner les filières dans la gestion des crises sanitaires et phytosanitaires notamment en poursuivant les négociations sur les accords de zonages ;

Pilotes : DGAL/MAASA et MAEI/FAM

3.5. Appuyer les actions à l'exportation des filières en mobilisant les dispositifs d'appui institutionnels.

Pilotes : MAEI/FAM et autres services concernés

4. Promouvoir les produits français par des actions à destination des institutionnels, entreprises et consommateurs étrangers, et promouvoir l'expertise française par le biais de la coopération institutionnelle

Afin de promouvoir les produits français par des actions à destination des institutionnels, entreprises et consommateurs étrangers, et promouvoir l'expertise française par le biais de la coopération institutionnelle, 8 objectifs ont été recensés pour l'axe 4 de la feuille de route 2026 :

En matière de promotion de l'offre française

4.1. Promouvoir l'offre française par des déplacements de délégations officielles étrangères en France ou à l'inverse d'une délégation française à l'étranger en intégrant des représentants des filières et d'entreprises exportatrices ;

Pilotes : DGM/MEAE et DGPE/MAASA (en lien avec les opérateurs et les interprofessions)

4.2. Promouvoir l'image de l'offre française par le déploiement de la marque « Taste France » et faire connaître l'offre des PME françaises via notamment les Pavillons France à l'étranger ;

Pilote : DGPE/MAASA (en lien avec le COPIL « Taste France »)

4.3. Sensibiliser les attachés agricoles étrangers basés en France sur l'organisation des filières, la qualité et la sécurité sanitaire des produits français ;

Pilote : MAEI/FAM

En matière de coopération institutionnelle

4.4. Promouvoir les savoir-faire et l'expertise française grâce à la coopération internationale ;

Pilote : MAEI/FAM (en lien avec le CADCI)

4.5. Suivre et mettre en œuvre une méthode d'évaluation des projets de coopération ;

Pilote : MAEI/FAM (en lien avec le CADCI)

4.6. Contribuer à la mutualisation des outils dédiés à la coopération ;

Pilote : MAEI/FAM (en lien avec le CADCI)

4.7. Appuyer les actions de coopération en mobilisant les dispositifs d'accompagnement institutionnels ;

Pilotes : MAEI/FAM et autres services concernés du MAASA notamment

4.8. Informer les acteurs sur les projets et actions de coopération.

Pilote : MAEI/FAM (en lien notamment avec le CADCI)